
FOSES-ET-BALEYSSAC

33190

Périmètre délimité des abords
Église Saint-Pierre-ès-Liens de Fossès

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Juillet 2021

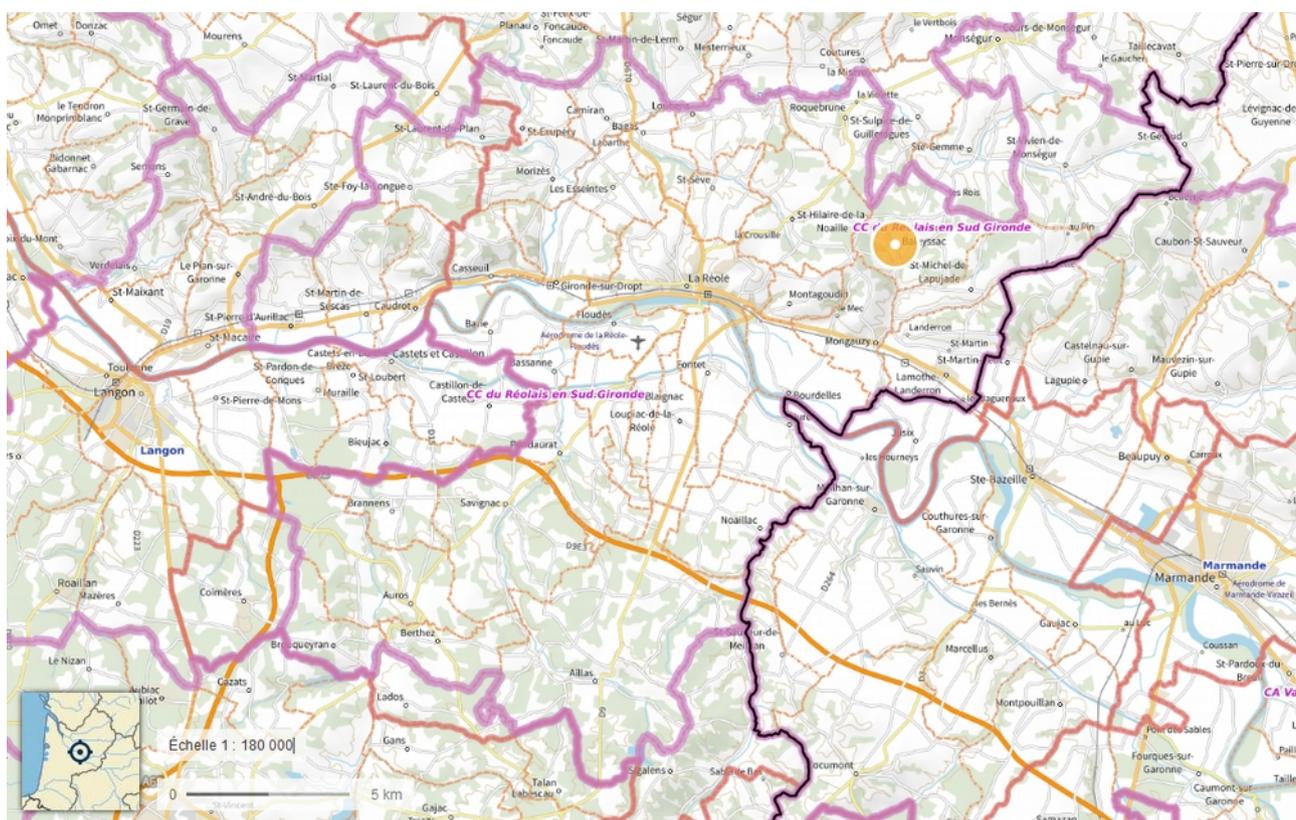


- **Contexte**

La commune de Fossès-Et-Baleyssac fait partie du bassin de vie de Monségur. Rattachée à la Communauté de communes du Réolais Sud Gironde, Fossès-Et-Baleyssac présente une population de 224 habitants (source : INSEE 2017) pour une superficie de 9,4 km², soit une densité de 23,8 habitants au km².

S'inscrivant dans la continuité des Terreforts, paysages du Lot-et-Garonne voisins, les vallons organisent le territoire baleyssacois ; l'urbanisation se concentre essentiellement autour du bourg, situé à l'Ouest.

Les paysages, composés d'éléments variés tels que vignes, cultures, pâtures et boisements non homogènes, alternent selon les reliefs.



Plan de situation
Source : Géoportail

La commune compte un édifice protégé au titre des monuments historiques, à savoir :
- l'église Saint-Pierre ès Liens de Fossès, inscrite par arrêté préfectoral du 5 avril 2001.

- **Contexte historique**

Issue de la fusion, au XIV^e siècle, de deux paroisses, propriétés du Seigneur de Guilleragues, Fossès-et-Baleyssac, avant La Révolution, est un haut lieu de pèlerinage pour les personnes atteintes d'épilepsie.

Au XIX^e siècle, les recherches menées autour de l'église, par les archéologues, attestent de la persistance d'un culte depuis l'époque préhistorique.

Des deux églises des XI^e et XVI^e siècles que compte la commune de Fossès-et-Baleyssac, une seule est à ce jour protégée au titre des monuments historiques.



l'église Saint-Pierre-es-Liens de Fossès
Cadastre napoléonien de 1827 – Tableau d'assemblage
Source : Archives Départementales de la Gironde

- **Église Saint-Pierre-ès-Liens de Fossès**

A l'origine, cet édifice roman se composait d'une nef très courte, soutenue au Sud et au Nord par un contrefort très large mais peu saillant, qui formait la base d'une croix dont les bras dessinaient trois absides arrondies.

Au cours des guerres de religion, l'église est en partie reconstruite au XVI^e siècle. La nouvelle façade, surmontée d'un clocher à pignon à trois baies, est élevée. Les deux transepts, auparavant arrondis, reçoivent une forme carrée.

Au XIX^e siècle, elle est dotée d'une sacristie et d'une voûte de plâtre au-dessus de la nef et du transept.

L'église est lambrissée à l'exception de l'abside centrale voûtée.

De l'époque romaine, la nef a conservé les fenêtres qui, étroites à l'extérieur, sont dotées d'un large ébrasement intérieur recouvert d'une suite de console.

L'église comporte trois autels, dont l'un avec retable de pierre (XVI^e siècle) et dédié à Saint-Remède, attirait autrefois les malades et notamment les épileptiques.

L'église Saint-Pierre ès Liens de Fossès a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 5 avril 2001.



Source : UDAP 33

- **Descriptif des abords de l'église**



Au Nord , comme au Sud ou à l'Est, le paysage, riche de vallons boisés et prairies, offre un écrin naturel préservant les vues vers l'église.



Vue 1

Plus à l'ouest, subsiste un habitat ancien vernaculaire parsemé, constitué sous forme d'hameau encore exempt de constructions de type pavillonnaire.



Vue 2

- **Périmètre de protection actuel des abords du monument historique**

FOSES-ET-BALEYSSAC

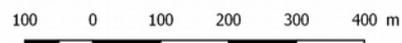
Eglise Saint-Pierre ès Liens de Fossès

Servitude patrimoniale AC1



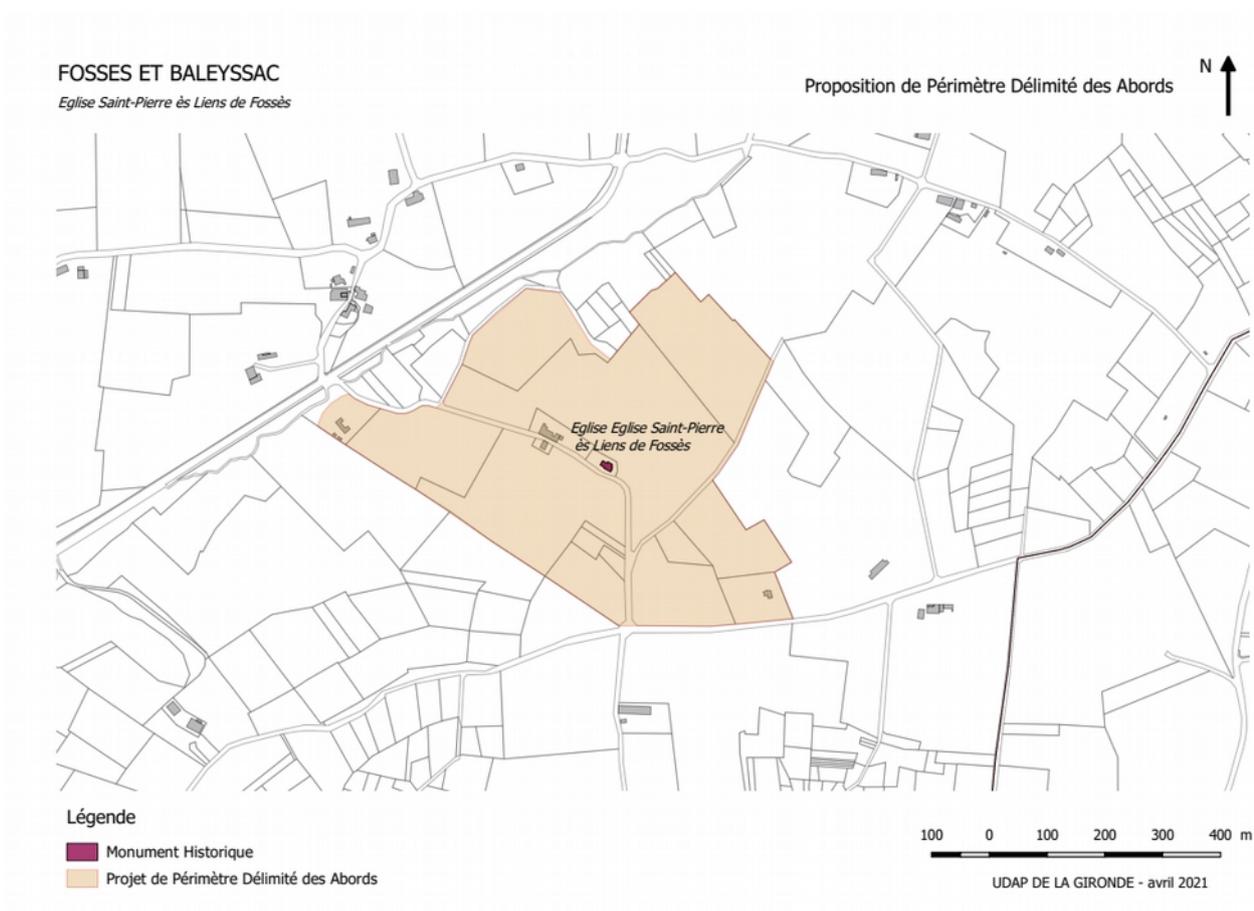
Légende

- Monument Historique
- Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (R500) - AC1



UDAP DE LA GIRONDE - juillet 2021

- **Proposition de périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre ès Liens de Fossès**



- **Justification du périmètre délimité des abords**

L'article L.621-30 du code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux «immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur». Le «tracé» du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou à la mise en valeur du monument historique. La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Le périmètre proposé intègre les dispositions suivantes :

- les bâtiments présentant une architecture remarquable formant contexte bâti esthétique,
- les cônes de vue entrants et sortants le plus qualitatifs formant contexte paysager urbain et naturel.